

Département de Seine et Marne
Arrondissement de PROVINS
Canton de Villiers Saint Georges
✻✻✻
Commune de Melz-sur-Seine
01-64-00-74-43
01-64-00-73-43
mairie.melz-sur-seine@orange.fr

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2014

L'an deux mil quatorze le jeudi treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix mars, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3^{ème} Adjoint, Madame Françoise GATELLIER, Dominique GAUFILLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA.

Absent excusés et représentés :

Monsieur Pape DIOUF donne pouvoir à Monsieur Hervé MANDON

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Nathalie TAVOLETTA.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20H40.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 4 mars 2014 est adopté et signé par les membres présents.

Jean-Pierre Rocipon ne signe pas le PV du 4 mars 2014.

APPROBATION DU PLU

Suite au courrier du Contrôle de Légalité de la Préfecture de Seine et Marne reçu en mairie le 28 février, une délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2014 retirant la délibération du 12 novembre 2013 approuvant le PLU, a été prise comme demandé sur le document de la Préfecture.

Le Cabinet d'Urbanisme a pris en compte les remarques du Contrôle de Légalité et a procédé à de nouvelles cartographies que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal.

Le territoire communal comprend des massifs boisés de plus de 100 hectares. La lisière de ces massifs doit être protégée en interdisant toute nouvelle urbanisation à moins de 50 mètres des lisières en dehors de tout site urbain constitué.

Ces massifs ont bien été pris en compte dans le rapport de présentation et sont bien reportés sur les documents graphiques. La bande de protection des lisières respecte le pourtour des massifs identifiés comme tels sur le plan de zonage et cette bande respecte précisément la profondeur minimale de 50 mètres.

A ce titre, le PLU est compatible avec l'orientation du SDRIF relative aux lisières des massifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'approuver le PLU.

8 VOIX POUR

FACTURE « ABP Elec Energie »

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la facture d'une entreprise d'électricité qui est intervenu chez un administré suite à des problèmes électriques dans son habitation, lors de l'allumage de l'éclairage public, et ce pour un montant de 48.15 €.

Il précise que les travaux de remplacement des armoires électriques (allumage public) viennent de se terminer et ont permis une remise aux normes de l'installation.

Le Maire demande donc aux Membres du Conseil Municipal de délibérer pour procéder au règlement de cette facture à l'administré en question. Pour ce faire, il lui sera demandé un RIB afin de régulariser par mandat administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de procéder au remboursement de la facture d'un montant de 48.15€ à l'administré.

8 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS MUNICIPALES

Un tour de table est fait pour tenir les permanences des élections municipales, soit :

1^{er} Tour : Dimanche 23 Mars 2013

Président du Bureau de Vote : Patrice BOUDIGNAT

Horaires des permanences	PRESIDENT	ASSESEURS	ASSESEURS
De 8 Heures à 10 Heures	Sylvie LEYMAN	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 10 Heures à 12 Heures	Nathalie TAVOLETTA	Jérôme DARIDAN	Françoise GATELLIER
De 12 Heures à 14 Heures	Jean-Pierre ROCIPON	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 14 Heures à 16 Heures	Françoise GATELLIER	Nathalie TAVOLETTA	Jean-Pierre ROCIPON
De 16 Heures à 18 Heures	Jérôme DARIDAN	Sylvie LEYMAN	Paula VIEIRA

2^{ème} Tour : Dimanche 30 Mars 2013

Président du Bureau de Vote : Patrice BOUDIGNAT

Horaires des permanences	PRESIDENT	ASSESEURS	ASSESEURS
De 8 Heures à 10 Heures	Sylvie LEYMAN	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 10 Heures à 12 Heures	Patrice BOUDIGNAT	Françoise GATELLIER	Nathalie TAVOLETTA
De 12 Heures à 14 Heures	Jean-Pierre ROCIPON	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 14 Heures à 16 Heures	Nathalie TAVOLETTA	Jean-Pierre ROCIPON	Jérôme DARIDAN
De 16 Heures à 18 Heures	Jérôme DARIDAN	Sylvie LEYMAN	Paula VIEIRA

Plus aucune question diverse étant annoncée,

La séance est levée à 20H55.

Le Maire,

Patrice BOUDIGNAT

Les Adjoints au Maire,

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

Dominique GAUFILLIER

Françoise GATELLIER

(Absent excusé et représenté par H.Mandon)

Hervé MANDON

Nathalie TAVOLETTA